



Vision panoramique de la recherche des origines et les retrouvailles au Secrétariat à l'adoption internationale

Adelkys Bauza de la Iglesia

Mai 2019

La recherche des origines et le désir de retrouvailles en adoption



- o Besoin ancré de connaître l'histoire de vie et d'y trouver une continuité et une cohérence
- o Besoin qui peut se manifester ou non à différents moments de la vie
- o Degré d'intensité et de priorité variable
- o S'inscrit dans une dynamique individuelle plus large

Rôle du Secrétariat à l'adoption internationale (SAI)



- o Responsabilité de conserver les dossiers d'adoption internationale et interprovinciale
- o Responsabilité de donner suite aux demandes de recherche d'origines et de retrouvailles

À noter que le service est également offert par des associations à but non lucratif et par des établissements du réseau de la santé.

Certaines considérations juridiques



- L'étendue des droits reliés au service de recherche des antécédents sociobiologiques et de retrouvailles est prévu par le Code civil du Québec.
- Caractère confidentiel des dossiers ayant trait à l'adoption (Art. 582 Code civil du Québec).
- Des nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 16 juin 2018 lesquelles ont modifié les règles de confidentialité entourant l'identité des personnes adoptées et celle des parents biologiques ayant confié un enfant en adoption.
- Considérer les principes législatifs du Québec et de l'État d'origine de la personne adoptée.

Certaines considérations juridiques...



- o Assurer le respect des droits de chaque partie et les exigences de confidentialité qui lui sont imposées
- o Concilier le respect de la vie privée de la personne recherchée et le droit à l'information du requérant
- o Balancer son obligation d'informer la personne recherchée et le droit au libre choix de celle-ci

Services offerts en matière de recherche des origines et retrouvailles



Une personne adoptée peut entreprendre une démarche afin d'obtenir:

- o Ses nom(s) et prénom(s) d'origine
- o Les nom(s) et prénom(s) de ses parents d'origine
- o Son histoire d'adoption (antécédents sociobiologiques)
- o Les renseignements permettant de prendre contact avec ses parents d'origine (retrouvailles)
- o Les nom(s) et prénom(s) d'un membre de sa fratrie d'origine ainsi que les renseignements permettant de prendre contact avec lui (retrouvailles) si ledit membre l'aussi demandé (notion de concordance)
- o L'inscription d'un retrait de refus à la communication de l'identité et/ou d'un refus au contact

Services offerts en matière de recherche des origines et retrouvailles



Un parent d'origine peut faire une demande afin d'obtenir:

- o Les nom(s) et prénom(s) donnés à son enfant à la suite de son adoption
- o Les antécédents des parents adoptifs de l'enfant
- o Les renseignements permettant de prendre contact avec lui (retrouvailles)
- o Inscription d'un refus à la communication de son identité et/ ou un refus de communication des renseignements relatifs au contact s'il s'agit d'une adoption réalisée avant le 16 juin 2018

Services offerts en matière de recherche des origines et retrouvailles



Un parent adoptif peut faire une demande afin de:

- Recevoir l'histoire d'adoption de son enfant (antécédents sociobiologiques)
- Donner son consentement afin que son enfant de moins de 14 ans puisse faire une démarche de recherche des origines si c'est leur besoin

Portrait actuel de nos demandes actives de recherche des origines et retrouvailles



Pays d'origine des personnes adoptées	Nombre de demandes actives au 31 mars 2019
Bangladesh	1
Bélarus	3
Bolivie	2
Brésil	3
Canada (Hors Québec)	23
Canada (Québec)	77
Chili	1
Chine	26
Colombie	7
Corée du Sud	7
Dominique	1
États-Unis	1
Géorgie	2
Guatemala	5
Haïti	34
Honduras	3
Mexique	3
Pérou	1
Philippines	1
Pologne	2
Roumanie	4
Russie	10
Taiwan	9
Thaïlande	5
Ukraine	5
Viêt Nam	3

Critères de traitement des demandes



- o L'ordre d'entrée des demandes
- o La concordance des demandes des deux parties
- o Les dossiers reconnus comme prioritaires :
 - les demandes ayant une incidence médicale
 - lorsque l'une des parties est âgée de 70 ans et plus
 - lorsque le demandeur manifeste un état de détresse psychologique/sociale
 - les demandes provenant de parents adoptifs d'enfants mineurs
 - lorsque le demandeur connaît déjà l'autre partie et peut-être même ses coordonnées
 - les demandes de personnes adoptables mais non-adoptées

Les étapes de traitement d'un dossier de recherche des origines et de retrouvailles



- o Le sommaire des antécédents sociobiologiques
- o La validation de l'identité et localisation de la personne recherchée (l'importance de la collaboration internationale)
- o L'entrée en contact avec la personne recherchée
- o Les retrouvailles (considérer les barrières linguistiques, les écarts culturels et les déséquilibres financiers)



L'approche psychosociale



- o L'accompagnement et le soutien
- o Le respect du rythme de la personne
- o La clarification des besoins ainsi que la compréhension de son caractère changeant
- o La clarification des attentes
- o La neutralité de l'intervention à l'égard des parties impliquées

La fermeture d'un dossier



- o Le désistement du demandeur
- o Le manque d'information au dossier
- o Le refus de la partie recherchée
- o Les services ont été rendus

Considérations finales



Nous avons plusieurs défis devant nous qui s'expriment à différents niveaux, notamment:

- o le développement des bonnes relations de collaboration avec les pays impliqués dans les demandes
- o le développement des procédures administratives qui facilitent le traitement des dossiers dans le respect du cadre légal
- o le renforcement de la collaboration avec le mouvement associatif dont les services sont complémentaires
- o la consolidation des stratégies d'intervention clinique adaptées au contexte de la recherche des origines en adoption internationale

Références



- Guide de pratique professionnelle en matière d'antécédents sociobiologiques et de retrouvailles - Document de référence en matière de recherche d'antécédents et de retrouvailles (Mise à jour adoptée par la Table des DPJ et la Conférence des DG – novembre 2009)
- Jeannin, C. & Roulez, J. Accès aux origines : panorama des aspects légaux et pratiques. Genève, Suisse. Service Social International. 2019
- Adoption internationale et recherche des origines : Un guide à l'attention des personnes adoptées. Service Social International. 2018



Merci